

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 juin 2007

---

AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**

**Excusé(e)s avant donné pouvoir :**

**Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE**

**Excusé(e)s :**

**Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT**

**Absent(e)s :**

**Fatiha AMARA**

**Secrétaire :**

**Paula RIBEIRO**

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).  
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

---

## **TAXES D'URBANISME - REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD**

---

La SAS AIP représentée par Monsieur Guivarch sollicite la remise gracieuse des pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme générées par le permis de construire n° 6311396Y0288, accordé le 10/07/1997 à la société SCI GB PROMOTION représentée par Monsieur Bila, société associée à la société SAS AIP pour cette opération.

Il s'agissait de construire un ensemble immobilier rue du Maréchal Foch.

Le principal des sommes dues et une partie des majorations ont été réglés.

Le retard du règlement de ces taxes est dû aux difficultés financières et juridiques de la société associée – la SCI GB PROMOTION -.

La société AIP sollicite la remise gracieuse du solde des pénalités qui s'élèvent à 6 867 € environ.

La remise gracieuse des pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme est une faculté laissée à la libre décision du Conseil Municipal pour ce qui concerne la part revenant à la Commune.

Elle fait l'objet de la procédure prévue aux articles L 251 A et R 251 A 1 à 5 du Livre des Procédures Fiscales.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner votre accord à la remise gracieuse de ces pénalités d'un montant de 6 867 € environ.

### **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 juin 2007

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint,

Dominique ADENOT